Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 132 Cote : 11NUM/1R1441_03

Nom : Némoz

Prénoms : Jean François Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : 296

Classe de mobilisation : 1906

ÉTAT CIVIL.

Né le 27 août 1886, à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à Diémoz, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de maréchal-ferrant fils de ~~Félix~~ Charles Félix et de ~~Chavance~~ Marie Rosalie domiciliés à Diémoz, canton d'Heyrieux, département de l'Isère

Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils brun, yeux noirs, front bombé, nez moyen, bouche petite, menton rond visage ovale.

Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : m. cent.

Marques particulières :

Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la 1 e partie de la liste en 1907.

Classé dans la e partie de la liste en 19 .

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 50 de la liste d'Heyrieux

Réformé N°2 par la Commission spéciale du Rhône le 30 sept bre 1907 pour plaies contuses de la face par coup de pied de cheval et perte complète de la vue de l'œil gauche. Maintenu exempté par le Conseil de Révision de 1914 (avis de la Préfecture de Grenoble du 15 sept bre 1916) — Maintenu exempté le 1er avril 1917 par la Cour de Réforme de l'Isère siégeant à Vienne (loi du 26 7 17)

CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS au CONTRÔLE spécial.	NUMÉROS MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.			
Disponibilité et réserve de l'armée active.			
Armée territoriale et sa réserve.			

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D DOMICILE. R RÉSIDENCE.

CAMPAGNES.	BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve	1re dans l	du	au
	2e dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Armée territoriale.	1re dans l	du	au
	Supplémentaire dans l	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au
	Du		au

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).